

Animateur/une animatrice jeunesse

Synthèse de l'offre

Employeur :	Communauté de Communes Provence Verdon - VARAGES
Grade :	Adjoint territorial d'animation
Référence :	O08319047865
Date de dépôt de l'offre :	04/04/2019
Type d'emploi :	Emploi Temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/06/2019
Date limite de candidature :	27/05/2019

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Var
Lieu de travail :	Communauté de Communes Provence Verdon - VARAGES Avenue de la Foux 83670 VARAGES

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint territorial d'animation
Famille de métier :	Education et animation
Métier(s) :	Animatrice / Animateur enfance-jeunesse

Descriptif de l'emploi :

- Employeur (Communauté de communes) : Territoire de 22 000 habitants dans le département du Var, à 25mn de Saint Maximin, 45 mn de Manosque, 1 heure d'Aix en Provence, proche des Gorges du Verdon. - Contrat à durée déterminée : Emploi saisonnier - Durée de la mission : 3 mois - Spécificités du poste : Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations du service, déplacements fréquents. Conduite d'un minibus de 9 places - Rémunération indicative : statutaire équivalent SMIC

Profil demandé :

TITULAIRE DU BAFA
PERMIS B depuis au moins 2 ans

Avoir le sens des responsabilités et l'esprit d'équipe
Être dynamique, disponible, motivé et autonome.

Mission :

Proposer, organiser et animer des activités conformément au projet pédagogique élaboré en équipe
- Encadrer et animer les activités d'un groupe de 8 à 12 jeunes
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des jeunes

Des compétences ou qualifications dans les domaines du sport ou de la culture seraient appréciées et être titulaire du PSC1

Contact et informations complémentaires : Adresse de candidature : Avenue de la Foux 83670 VARAGES Informations complémentaires : veuillez adresser vos candidatures à directionadjoint@provenceverdon.fr Numéro de référence à indiquer sur votre candidature : Cap Terr.-488338

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.